

# CHATILLON EN DIOIS

## L'écho

Informations municipales N°68 - Février 2014

### Cérémonie des vœux

Extrait du discours du maire Régine Oddoz, à la salle Kubnick le vendredi 17 janvier 2014 :

*Bonsoir et bienvenue à vous tous,*

*Ce soir, c'est la dernière cérémonie de vœux de ce mandat municipal 2008/2014 et ce n'est pas sans une certaine émotion que toute mon équipe et moi-même vous les présentons.*

*Traditionnellement, cette soirée particulière est aussi l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de se projeter dans la nouvelle année. Nous allons donc retracer ce que nous avons fait en 2013 et ce qu'il reste à faire dans les projets en cours ou plus ou moins programmés, mais que nous n'aurons pas forcément le temps de finir avant la fin du mois de mars, bien évidemment.*

#### **Pour commencer, en 2013, nous avons :**

- terminé le diagnostic assainissement*
- terminé, au quartier du Bez, les travaux d'enfouissement de toutes les lignes électrique et téléphonique, et le remplacement à neuf de l'ancien transformateur qui, lui, a été démolit;*
- réparé la cloche du temple,*
- amélioré la sécurisation de la traversée*
- mis aux nouvelles normes le camping municipal*
- refait entièrement les deux courts de tennis;*
- réalisé l'aménagement complet de la rue de la Baurie (la place en bas avec la fresque et la fontaine, la crèche, construite par la CCD, qui accueille maintenant 17 très jeunes enfants, et plus haut le parking, et revêtement en enrobé de toute la rue)*
- réhabilité le parcours de santé*
- Nous sommes en train de finaliser l'adressage postal (le nom des rues, les numérotations des maisons).*
- Repensé la signalétique dans tout le village qu'on espère bien terminer avant la fin du mandat.*
- On a fait refaire tous les volets du 1er étage de l'école.*
- Les travaux des réseaux et des rues du centre ancien ont pris du retard. En effet, le 1<sup>er</sup> appel d'offres a été infructueux. Le début des travaux est repoussé à la mi-février 2014.*
- Nous avons également mis en œuvre le gros projet de la construction du nouveau réservoir et du traitement de l'eau.*
- Nous avons aussi commencé la révision de notre POS en PLU.*



**Pour 2014, nous terminons un certain nombre de travaux, et il y a quelques projets déjà programmés. C'est ainsi que nous avons prévu de :**

- de remettre en état l'ancienne crèche de la gare pour lui redonner sa fonction originelle
- de continuer des améliorations dans la salle Kubnick (peinture, rideau de scène, etc.)
- Des travaux à l'église sont également programmés. Il s'agit de la porte d'entrée à restaurer, des vitraux à réparer et le nettoyage de la rosace de façade
- Il y a aussi des dépenses liées à la réforme des ordures ménagères dont la CCD a la compétence. Pour le village, cela représentera une dépense d'environ 45000€, dont 30000€ de part communale . Cette réorganisation doit être opérationnelle au 1er janvier 2015.

**Bon, maintenant, fin du mandat oblige, je voudrais faire un tour d'horizon sur les réalisations les plus importantes que ce mandat nous a permis de faire :**

*Pour les bâtiments :*

- \* Fin de la rénovation des salles des associations au RDC de l'immeuble Regard dans la rue du Reclus,
- \* la construction du DAB,
- \* une partie du toit de l'église,
- \* l'extension de la cuisine de la salle des fêtes Kubnick,
- \* l'agrandissement du bâtiment de l'école pour de nouveaux sanitaires,
- \* la consolidation des décors des façades de la mairie,

*Pour les espaces :*

- \* l'aménagement de la place Dévoluy et de la moitié de la rue de Derrière,
- \* l'aménagement de la traversée du village (trottoirs et sécurisation),
- \* l'acquisition du quartier de la gare (le parking et les 3bâtiments)
- \* l'acquisition des jardins et de la remise autour de la crèche actuelle,
- \* l'aménagement complet de la Baurie (place, parking, revêtement)
- \* l'enfouissement des réseaux et le remplacement du transformateur au quartier du Bez,

*Pour la partie piscine/camping/loisirs :*

- \* la réfection totale de la piscine, la réfection des vestiaires et la construction du snack.
- \* la construction du terrain multisports,
- \* la réfection totale des deux courts de tennis,
- \* l'acquisition et le raccordement de 4 mobil-homes supplémentaires au camping municipal,
- \* la réfection de tous les sanitaires du camping municipal,
- \* et plus récemment, la mise aux nouvelles normes pour les 2 étoiles de notre camping,

*Sur le budget de l'eau :*

- \* les berges du Bez et la pile du pont après les dégâts d'orage de 2003,
- \* les diagnostics eau potable et assainissement,
- \* la réfection complète des réseaux d'eau et de la voirie du viol porte neuve,
- \* sans compter les extensions, les grosses réparations des réseaux.

*A tout cela, on peut ajouter toutes les études (centre ancien, réservoir, traitement de l'eau, pont du Bez, aménagement de la mairie, etc), la réfection des murs sur la commune, les travaux de voirie, les acquisitions de gros matériel, etc., etc.*

*Et pour vous faire part de nos activités, nous avons créé notre journal municipal mensuel l'écho, qui reste très apprécié.*



*Et tout ça, pour un montant d'investissements d'environ 3 millions d'euros sur les 6 années, pour lesquels nous avons pu obtenir des aides de l'état, des aides de notre député, une aide d'un de nos sénateurs, des aides de la région et surtout des aides départementales qui nous sont toujours d'un grand secours.*

*Sur ces 6 années, nous avons eu recours une seule fois à l'emprunt pour 400 000€ pour nous aider à financer la piscine.*

*Le reste a été financé par les fonds propres de la commune.*

*Après toutes ces dépenses, plus toutes les dépenses de fonctionnement, la trésorerie est en très bonne santé, en attendant les réalisations des gros projets tels que le réservoir, la mairie, la restructuration de la gare, la construction d'un accueil au camping, etc.*

*Mais laissons le soin à la prochaine municipalité de décider.*

*Par contre, vous n'êtes pas sans savoir que notre pays continue de traverser une crise qui dure depuis quelques années et l'Etat essaie de faire des économies et de diminuer ses dépenses.*

*Les collectivités territoriales sont donc aussi mises à contribution et nous savons d'ores et déjà que les dotations, accordées par l'état aux communes, vont diminuer de façon significative dès cette année 2014.*

*Dans ce même temps, il demande aux communes de financer, par exemple, les dépenses qui seront liées à la réforme des rythmes scolaires et qui devront normalement se mettre en place en septembre de cette année.*

*Nous travaillons depuis des mois sur cette réforme avec l'aide de la CCD, heureusement, parce que c'est très lourd à mettre en place et à organiser.*

*Autre nouvelle dépense à prévoir également, c'est la mise en place de l'ADN (la fibre optique, la communication numérique) dans nos communes de Drôme et d'Ardèche pour laquelle la CCD prendrait éventuellement la compétence et dans tous les cas, les communes devraient participer également à la dépense pendant plusieurs années.*

*D'autre part, quand l'intercommunalité prend une compétence supplémentaire qui est enlevée à la commune, il est demandé aux communes, en toute logique, de diminuer ses impôts locaux d'autant.*

*Or, les communes restent souvent solidaires financièrement avec leur intercommunalité.*

*C'est par exemple le cas pour les investissements que nous devons faire cette année pour les ordures ménagères. La CCD a pourtant la compétence OM.*

*C'est le cas aussi pour le financement des rythmes scolaires. La CCD a la compétence petite enfance, mais seulement concernant les structures d'accueil comme la crèche et le centre de loisirs. Elle n'a pas celle du périscolaire qui reste donc à la charge des communes.*

*Voilà des exemples de financement qui incombent nouvellement aux communes, alors que dans un même temps, leurs apports financiers diminuent.*

*Alors, on peut s'interroger sur le devenir des communes de petite importance qui auront de plus en plus de mal à investir et à pouvoir réaliser des projets d'envergure.*

*Et puis, nous nous rendons bien compte, nous les habitants des communes rurales, que l'économie est fragile et les services sont sans cesse menacés de disparition ou de transfert.*

*On a l'exemple récent à Châtillon des services du courrier de la poste.*

*On doute sans cesse du devenir de la gendarmerie, de la trésorerie.*

*En même temps, on sait bien que les temps changent, que les choses évoluent et que nous devons nous y adapter un tant soit peu, sans être réfractaires à tout prix.*

*Mais... ne nous laissons pas abattre, essayons de résister, de garder notre volonté d'entreprendre et de continuer de faire tout ce qu'il est possible de faire encore et tant qu'il en est temps.*

*Il faut garder l'espoir et rester dynamiques et enthousiastes.*

*Il y a encore beaucoup de choses à faire.*

*Et à ce propos, je voudrais féliciter très sincèrement toute l'équipe d'élus avec qui je travaille.*

*Je pense que nous avons pu réaliser tout ce que je vous ai dit tout à l'heure, grâce à la complémentarité qui règne dans cette équipe.*

*Chacune et chacun, par ses compétences, ses disponibilités, ses objectifs, son dynamisme, ses valeurs, son tempérament, a apporté sa pierre à l'édifice.*

*Mais dans une mairie, il n'y a pas que les élus.*

*A Châtillon, il y a aussi nos 10 agents, « la cheville ouvrière », qui œuvrent tout au long de l'année pour que les décisions que prennent les élus puissent exister ou se concrétiser et qui sont essentiels à la vie du village.*

*Je veux bien évidemment parler de l'équipe technique (Eric, Xavier, Fabrice, Régis), de l'équipe administrative (Yolande et Sylvie), de l'équipe scolaire (Rachel, Valérie, Hélène, Sabine, Valentine), mais aussi des 8 agents saisonniers qui, chaque année, contribuent également, par leur accueil et leur travail, à l'image de marque du village.*

*Et puis la vie du village, c'est aussi et beaucoup l'affaire des associations, vous tous les bénévoles, les volontaires, les courageux, les dynamiques, les imaginatifs, les persévérants.*

*C'est l'affaire aussi des acteurs économiques, les commerçants, les entrepreneurs, les artisans, tous ceux qui travaillent pour Châtillon, à Châtillon.*

*Vous voyez, nous sommes tous liés.*

*Chaque groupe est un moteur, à sa façon, pour faire avancer Châtillon.*

*Chacun y contribue, indispensable, indissociable.*

*Nous sommes, ensemble, la force vive de notre village que l'on aime tant, et que l'on nous envie tant.*

*Et je ne voudrais que vous remercier, vous féliciter et vous encourager à continuer dans ce même élan pour tenir Châtillon debout et vivant.*

*Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite une bonne santé surtout, pour vous permettre de goûter aux bonheurs, aux joies, aux plaisirs simples qui nous font aimer la vie, naturellement.*

*Très bonne année 2014 à vous tous.*

Régine Oddoz a ensuite cédé la parole à Alain Matheron, conseiller général, qui a lui aussi présenté ses vœux :

*« L'action municipale est complexe, avec beaucoup de tension... Je remercie les conseillers municipaux pour les 6 années qu'ils viennent de passer. Je souhaite bon vent à ceux qui veulent continuer et à ceux qui voudraient s'engager. L'action municipale suppose de beaucoup donner ; mais cela apporte aussi beaucoup. La continuité est préparée. Bravo à tous. »*

La cérémonie s'est poursuivie avec la traditionnelle présentation des nouveaux Châtillonnais, assurée par Roland Covarel et Kiki Joanin.



La soirée a continué dans la bonne humeur autour de l'apéritif et du buffet garni préparés par Pascal Reyssset. La galette des rois, confectionnée par les boulangeries Le Fournil et Gaël Sauvet, a judicieusement terminé cette manifestation sympathique.



## **Elections municipales**

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014 et permettront, comme précédemment, d'élire au scrutin plurinominal majoritaire les conseillers municipaux de la commune. Ils sont au nombre de 15 pour Châtillon en Diois.

Contrairement aux communes de 1000 habitants et plus, il n'y a pas d'élection des conseillers communautaires. Vous n'avez donc pas à préparer de liste des candidats au conseil communautaire. En effet, dans notre commune, les conseillers communautaires seront désignés selon le tableau, établi après l'élection du maire et des adjoints, qui classe obligatoirement en premier le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils ont recueillis.

### **Quelles sont les conditions pour être candidat ?**

Pour pouvoir se présenter à l'élection municipale, il faut :

- **Avoir 18 ans révolus**, soit au plus tard le 22 mars 2014 à minuit ;
- Etre de **nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne** ;
- **Ne pas exercer une profession créant un conflit d'intérêt** ou vous donnant un pouvoir d'influence sur les électeurs de la commune où vous vous présentez ;
- **Avoir une attache avec la commune**, c'est-à-dire y avoir sa résidence sur au moins 6 mois ou son domicile ou y être redevable personnellement d'un impôt local.

### **Je souhaite être candidat à l'élection municipale. Que dois-je faire ?**

**Il faut déclarer votre candidature.** La candidature vaut pour les 2 tours.

Il est possible de se présenter au second tour de scrutin sans avoir été candidat au premier tour **si et seulement si il n'y a pas eu suffisamment de candidats au premier tour** (moins de 15 candidats à Châtillon).

**Vous pouvez vous présenter individuellement ou de façon groupée.** Dans les deux cas, chaque candidat effectue une déclaration de candidature individuelle.

En cas de déclaration d'un groupe de candidats, il n'est pas nécessaire de présenter autant de candidats que de sièges à pourvoir : il peut y avoir moins de candidats ou au contraire plus de candidats que de conseillers municipaux à élire.

La candidature d'un groupe de candidats s'effectue par une personne dûment mandatée par chaque candidat qui dépose l'ensemble des candidatures individuelles. Cette personne peut être aussi bien l'un des candidats qu'un tiers. L'intérêt d'une candidature groupée peut être de figurer sur un seul et même bulletin de vote et de mener une campagne en commun.

**Au moment du dépouillement, les voix sont toutefois attribuées individuellement à chaque candidat, même s'ils choisissent de figurer sur le même bulletin.**

### **Où et quand dois-je déposer ma candidature ?**

Dans chaque département, un arrêté du préfet précisera les lieux de dépôt (préfecture ou sous-préfecture) de votre candidature.

Pour le premier tour, les déclarations de candidature seront déposées à partir d'une date fixée par ce même arrêté jusqu'au **jeudi 6 mars 2014 à 18 heures**. En cas de déclarations de candidatures nouvelles au second tour, celles-ci seront déposées à partir du **lundi 24 mars 2014 et jusqu'au mardi 25 mars 2014 à 18 heures**.

### **Quels documents dois-je fournir lors de ma déclaration de candidature ?**

**Les candidats, qu'ils se présentent individuellement ou de façon groupée, doivent chacun fournir un imprimé de déclaration de candidature accompagné de pièces permettant de prouver la qualité d'électeur ainsi que l'attache avec la commune.**

La liste des pièces à fournir est indiquée au dos du formulaire de candidature.

(Disponible sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) rubrique Elections).



## **Quelles sont mes possibilités en matière de propagande électorale ?**

**Vous pouvez** si vous le souhaitez, en candidat individuel ou dans le cadre d'un groupe de candidats, **imprimer et envoyer aux électeurs un bulletin de vote et une profession de foi. Vous pouvez également imprimer et apposer des affiches électorales.**

Vous devez fournir vos bulletins de vote à la mairie au plus tard le samedi 22 mars 2014 à 12 heures. Ils peuvent également être remis au président du bureau de vote le jour du scrutin.

**Les bulletins de vote peuvent comporter un seul nom ou se présenter sous la forme d'une liste qui ne doit pas obligatoirement comporter autant de noms que de personnes à élire.**

L'ensemble de ces dépenses est à la charge du ou des candidats et ne fait l'objet d'aucun remboursement de l'Etat.

### **Pendant le scrutin**

Le jour du scrutin, sont affichés dans le bureau de vote, le nombre de conseillers à élire par la circonscription électorale, ainsi que les noms et prénoms des personnes candidates (qui ont déposé une déclaration de candidature et en ont reçu récépissé).

**Les électeurs peuvent déposer dans l'urne, des bulletins comportant un nombre inférieur ou supérieur de candidats qu'il n'y a de candidats à élire.**

**Ainsi, les électeurs peuvent rayer des noms, ajouter des candidats déclarés.**

**Ils peuvent voter pour un candidat isolé ou une liste complète, incomplète .....**

**Les derniers noms inscrits sur les bulletins au-delà du nombre de conseillers à élire, ainsi que les noms des personnes qui n'étaient pas candidates, ne sont pas comptabilisés.** (Pour Châtillon-en-Diois, ne pas élire plus de 15 noms).

**Seul le vote en faveur d'une personne non candidate n'est pas valide.**

## **MUNICIPALES 2014 CHATILLON-EN-DIOIS**

Nous invitons toutes les bonnes volontés châillonaises, qui désirent apporter leurs compétences et leur disponibilité au service du village et de ses habitants, à nous rejoindre.

Une rencontre publique est programmée vendredi 07 février 2014 à 20h30 à la mairie, dans le but d'en discuter, d'évaluer les enjeux et, éventuellement, de constituer une liste ouverte.

Vous pouvez, d'ores et déjà, nous contacter au 06.32.43.62.16.

Les candidats aux prochaines élections municipales de Châtillon-en-Diois :  
Régine ODDOZ, maire sortante, Jean-Paul COLLETTE, conseiller sortant,  
Frédéric FAURE, Patrice MARIE, Bernard RAVET

## **Numérotation postale**

La livraison des plaques de rue et des numéros a été retardée en raison des dommages subis par l'entreprise lors des inondations survenues à l'automne dans le nord de la Drôme.

La commande devrait nous être expédiée le 6 février.

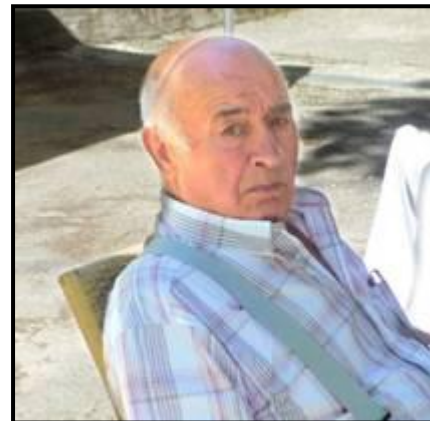
La pose se fera donc en février-mars en fonction des conditions climatiques et de la disponibilité des agents techniques.

La Poste fera parvenir un certificat d'adresse à tous, ainsi ceux qui voudraient poser leur numéro eux-mêmes pourront contacter la mairie pour le retirer.

## **Décès de Marc Perrier**

Les obsèques de Marc Perrier ont eu lieu le jeudi 2 janvier. L'église Saint-Julien n'était pas assez grande pour accueillir tous ceux qui avaient voulu témoigner leur sympathie à la famille et leur hommage à Marcou.

Marcou était un personnage de Châtillon, de ceux qui aiment à raconter leurs histoires d'enfance et de jeunesse qui font la « petite histoire de Châtillon ». Tous les messages de soutien parvenus à la famille font état de sa générosité, de son dévouement, de sa gentillesse.



Boulistes, chasseurs, pompiers sont unanimes : Marcou était gentil.

Il aimait à s'asseoir un moment devant le 8 à Huit pour saluer chacun d'une amabilité. Toujours un mot pour rire, aussi : Marcou était un homme gai et chaleureux.

Comme dit Marinette, son épouse, Marcou a été un bon mari, un bon gendre, un bon papa, un bon grand-père et arrière grand-père. Et pour nous, Châtillonnais d'adoption, il a été très accueillant ; oui, pour tous, Marcou aura été un bon Châtillonnais

Marie-Jo et Serge Baude (Photos Albert Arbaut)

## **Dégustation d'huîtres**

La traditionnelle dégustation d'huîtres offerte par l'UCAC aux Châtillonnais s'est déroulée le samedi 28 décembre à la Placette.

Une bonne manière d'aborder 2014 : un petit coup d'aligoté (de Châtillon) et quelques huîtres, c'est idéal pour vous donner le moral ; nombreux sont ceux qui ont cédé à ce modeste péché de gourmandise, mais ils sont déjà pardonnés.



## **Saint Vincent**

Les Jeunes Loups et l'UCAC organisent une soirée « **Repas dansant** » le **8 février** à la salle Kubnick. Menu traditionnel et ambiance assurée.

Les bénéfices de la soirée seront destinés au financement du feu d'artifice de la vogue l'été prochain. **Pensez à réserver vos places ...**



## **Les colonnes du Ruisseau de Lagier**

A Paris existent les colonnes de Buren, à Lyon aussi d'ailleurs. Celles de Châtillon s'appellent «Les Colonnes du Ruisseau de Lagier». Le concepteur de «Fleurs et Fontaines» les a artistiquement érigées pour protéger les espèces végétales sous-jacentes du froid.

En passant devant elles, il y a quelques jours, un promeneur a délicatement remonté une draperie qui glissait d'une tête et risquait de découvrir une épaule.

Le promeneur a cru entendre un doux chuchotement, un timide « merci ».



## **Vœux à Saint-Jean**

Jeudi 23 janvier, à la maison de retraite, Marie-Flore Lenain et M. Lioux administrateur d'E.O.V.I, ont présenté leurs vœux aux résidents, quasiment tous présents et notamment les nouveaux arrivés : Jacques, Annette, Max et Fernande.



Marie-Flore a confirmé qu'elle partageait désormais son temps entre Saint-Jean et Les Tilleuls à Luc ; elle a remercié les bénévoles qui viennent animer de nombreuses activités pour les résidents et entretenir le lien avec le village à travers les associations (Arts et Vigne, Club de l'Adoux, Fleurs et Fontaines) ; *«L'agenda est indispensable aux résidents, tellement les activités proposées sont nombreuses »* a-t-elle ajouté.

Marie-Flore a également manifesté sa satisfaction de se sentir écoutée, soutenue, entourée par Madame le Maire et les services de la mairie. Les présents, dont Madame le Maire, ont eu le plaisir de partager la galette et la clairette avec le roi Guy (roi mage?) qui passait par là.

## **Club de l'Adoux**

Les membres du club se sont retrouvés à Saint-Jean vendredi 24 janvier pour partager la galette des rois et la Clairette (ou le Bulle de muscat, la version sans alcool). Prochainement le club fera connaître son calendrier des activités de l'année et le programme du prochain voyage.



Conception et réalisation : Mairie de Châtillon en Diois - 26410 –  
Directrice de la publication : Régine ODDOZ  
Ont participé à la rédaction de ce numéro : S. Baude, B. Gastoud, C. Puech